



PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 2 décembre 2025

Désignation du secrétaire de séance : Sébastien FORESTIER

OUverture de la séance à 18h

Présents : Marc BOUCHET, Philipe CASTANON, Sébastien FORESTIER, Jean-Paul GUIBAL, Sylvette LACOMBE,

Pascal LEROY, Jacques LIN, Dominique RATTO-CRÉPIN, Sophie TEULADE, Lydie VIALA

Absents excusés : Karin BÉGÉ donne procuration à Dominique RATTO-CRÉPIN, Jacky MARTIN à Philipe CASTANON

Absente : Audrey BERNARD, Laurent CHARBONNIER, Élise VINCENOT-DUPRÉ

Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2025
- Décision du Maire 2025.001
- Délibération relative aux loyers communaux 2026
- Délibération relative aux tarifs communaux hors régie avec émission de titre de recette pour 2026
- Délibérations relatives au vote des tarifs spécifiques eau et assainissement pour 2026
- Délibération relative aux tarifs régie 2026
- Délibération relative à l'autorisation du Maire (engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement) - Budget M49
- Délibération relative à l'autorisation du Maire (engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement) - Budget M57
- Délibération relative à l'adhésion à la convention de participation du GdG 30 pour l'adhésion facultative pour le risque santé
- Délibération relative à une exonération de raccordement d'assainissement collectif
- Délibération relative à une demande d'aide pour un voyage des collégiens
- Délibération relative à l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde
- Délibération relative à une demande de subvention auprès du Fonds Vert
- Questions diverses

Délibération 2025.062 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 octobre 2025

Le Maire énonce les différentes délibérations prises lors du conseil municipal du 14 octobre 2025. Il propose de les valider ainsi que le procès-verbal de la réunion de ce même jour.

Vote POUR à l'unanimité

Décision du Maire 2025.001

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée, considérant le tarif de la redevance « préservation des ressources en eau » instituée par l'Agence de l'eau et correspondant à la répercussion de la redevance pour « prélèvement de la ressource en eau », le maire décide du maintien du tarif à 0,16€ par m³ à compter du 1^{er} septembre 2024.

Délibération 2025.063 Révision des loyers communaux année 2026

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de ne pas réviser les loyers suivant l'indice de référence pour l'année 2025, sauf dans le cas d'un changement de bail. Il rappelle que les loyers n'ont jamais été augmentés. Débat sur le

fait d'augmenter ou non le loyer. Dominique Ratto-Crépin souhaite que le montant des loyers soit réactualisé et suive la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'Insee, chaque année. Marc Bouchet argumente que, pour un maintien des locataires, les augmentations ne sont pas un bon choix.

Vote POUR à la majorité (1 contre D. Ratto-Crépin/ 5 abstentions S. Forestier, S. Lacombe, P. Leroy, S. Teulade, L. Viala / JP Guibal, en tant que locataire d'un espace municipal, ne prend pas part au vote)

Délibération 2025.064 Tarifs communaux hors régie avec émission de titre de recette

Le maire propose de fixer les tarifs suivants à partir du 1er janvier 2026.

- **Droit de place sur la place des magnans** pour marchand ambulant, food truck :

abonnement au semestre, 75 €/semestre

- **Location de salle communale**

Salle de motricité (dans l'école) : 200€

Salle culturelle Bernard Meulien : 350€

Ménage salle culturelle Bernard Meulien : 100€

Salles ancienne école (ex mater, ex CM) : 75€/salle

Salle ancien vestiaire : 100 €

Toutes les locations de salles sont gratuites pour les associations dont le siège social est à Monoblet

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.065 Tarifs eau et assainissement

Le maire propose de reconduire les tarifs TTC 2025 applicables au 1^{er} Janvier 2026.

EAU :

- Abonnement/an : 120.00€

- Prix /m³ : 0.95€

- Raccordement : 1 340.00€

- Suppression/changement

de compteur : 120.00€

ASSAINISSEMENT :

- Abonnement/an : 60.00€

- Prix/m³ : 0.70€

- Raccordement : 2 680.00€

Travaux de raccordement au réel : coût réel appliqué des travaux avec matériel et moyens techniques.

Vote POUR à la majorité (2 abstentions D. Ratto-Crépin, s. Forestier)

Délibération 2025.066 Tarifs régie 2026

Le maire propose de fixer les tarifs, à partir du 1er janvier 2026, concernant la régie 17003 de l'Agence Postale.

L'âge de la retraite étant passé à 64 ans, il est proposé de modifier les participations pour « les plus de 62 ans »

Copies :

Noir et Blanc A4 ou A3 : 0.20 €/copie

Couleur : A4 ou A3 : 0.30 €/copie

Fax ou mail : 0.30 €/copie

Droit de place

Occasionnel avec électricité : 6€/jour

Occasionnel sans électricité : 3€/jour

Gratuit pour les associations de la commune dont le siège social est à Monoblet

Garderie périscolaire :

Abonnement au trimestre : 30 €/carte trimestrielle

Carnet de 15 tickets : 10.50 €/carnet

Voyage des ainés : entre 30 € et 40 € de participation pour les plus de de 64 ans

Repas du 14 juillet : Gratuit pour les plus de 64 ans,

20 € de participation pour les moins de 64 ans

Verres réutilisables : Prêt gratuit aux associations dont le siège social est à Monoblet et 0.50 € /verre manquant

Cautions pour location de salle et arrhes (30 % du prix de la location) si salle réservée et non utilisée qui a empêché une location :

Salle de motricité (dans l'école) :	300 €/ Arrhes : 60 €
Salle culturelle Bernard Meulien :	500€ /Arrhes : 105 €
Salles ancienne école (ex mater, ex CM) :	150 € /Arrhes : 22.50 €
Salle ancien vestiaire :	150 €/ Arrhes : 30€

et uniquement pour les associations dont le siège social est à Monoblet :

Salle culturelle Bernard Meulien avec sono : 1 500 €

Caution annuelle des associations dont le siège social est à Monoblet pour l'utilisation des salles municipales : 150 €

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025. 067 Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement Budget M49

Le Maire rappelle que, jusqu'à l'adoption du budget 2026, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **49 944,56€**

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025. 068 Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement Budget M57

Le Maire rappelle que, jusqu'à l'adoption du budget 2026, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **221 857€**

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.069 Adhésion à la convention de participation à adhésion facultative « santé » du CdG 30

La mairie, à compter du 1^{er} janvier 2026, va adhérer à la convention de participation facultative « santé » proposée par le Centre de Gestion du Gard (CDG 30) avec le groupement MNT/RELYENS SPS, permettant aux agents en contrat de plus six mois de souscrire volontairement à une mutuelle santé avec une participation employeur de **20 € bruts/mois/agent**. L'adhésion des agents reste individuelle et facultative, mais seule cette convention ouvrira droit à la participation financière de la collectivité, conformément aux obligations légales.

Vote POUR à l'unanimité (P. Castanon ne prend pas part au vote)

Délibération 2025.070 Exonération de raccordement au réseau d'assainissement

En raison des difficultés techniques imposées par un raccordement et du coût excessif associé, le maire propose d'autoriser l'exonération de raccordement au réseau collectif d'assainissement d'une habitation dans le hameau des Montèzes

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.071 Demande d'aide pour les voyages des collégiens de la commune

Monsieur le Maire expose la demande de Madame la Principale du Collège La Galaberte de St Hippolyte du Fort quant à une participation de la commune au financement d'un séjour à Barcelone du 16 au 19 Février 2026, pour les élèves ayant choisi l'option Euro.

Les collégiens de la Commune concernés par ces voyages sont au nombre de 12. La participation de la commune est proposée à 50€ par élève, soit un total 600€.

Un débat est engagé sur le problème du refus de la gestionnaire du collège d'accepter un versement de cette somme, le paiement directement aux familles étant demandé. La commune a toujours soutenu (primaire et

collège) les classes transplantées.

Vote POUR à l'unanimité (*Sophie Teulade, parent d'élève concerné, ne prend pas part au vote*)

Délibération 2025.072 Actualisation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Du fait de sa sollicitation pour réaliser le PICs, au travers d'un marché public, d'un bureau d'étude spécialisé, la CCPC souhaite faire bénéficier à ses communes membres de l'expertise de ce spécialiste pour d'éventuels besoins concernant la réalisation, la mise à jour et/ou la relecture de leurs plans communaux de sauvegarde (PCS), ce qui est le cas de Monoblet. Le Maire propose d'adhérer au groupement d'achat proposé par la CCPC pour l'actualisation de son PCS.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2025.073 Demande de subvention auprès du Fonds Vert

Dans le cadre de l'amélioration de la protection incendie, le Maire propose de déposer une demande d'aide auprès du Fonds Vert (axe 2 du programme, intitulé « *Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation* ») qui peut subventionner à hauteur de 80% l'installation de bâches et poteaux incendie, la commune étant éligible. La participation communale, financée sur fonds propres, s'élèverait à 18 274€, pour un coût total HT de 91 366€, pour l'installation de 3 citernes souples de 120m³ et 4 poteaux incendie supplémentaires afin de mailler les milieux urbanisés.

Vote POUR à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 18h40